



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## NOTE aux FAMILLES des NOUVEAUX ELEVES

*Madame, Monsieur,*

*Votre fils/fille va être scolarisé(e) au Lycée Jean-Auguste Margueritte.*

*L'affectation des élèves de Seconde se fait sur les deux sites (Galland ou Vauban). Seuls ceux affectés sur le site Vauban recevront un courrier.*

*Cette note a pour but de faciliter la rentrée de votre enfant en expliquant toutes les étapes.*

**Lycée Polyvalent  
Jean-Auguste Margueritte**

Téléphone  
03.29.86.14.28

Fax  
03.29.84.77.26

Mel  
Ce.0550025  
@ac-nancy-metz.fr

13 place Commandant Galland  
Boîte Postale n° 718  
55107 VERDUN CEDEX

### **Etape 1** : La « **Carte Jeun'Est** » et la **Carte de Transport**

#### **La carte « Jeun'Est » :**

**Pour les élèves ne possédant par de carte JEUN'EST**, la demande s'effectuera en ligne sur le site **jeunest.fr** ou via l'application smartphone / tablette **jeunest.fr**.

Dans le formulaire de demande en ligne, le futur lycéen renseignera l'établissement dans lequel il est inscrit, son niveau, sa filière.

*(le lycée Margueritte aura la charge de valider les rattachements des élèves).*

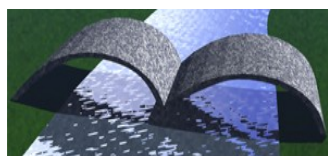
Les jeunes pourront suivre en temps réel l'avancée de leur demande de carte sur leur espace personnel (accès via le numéro de dossier transmis dans le mail de confirmation de demande de carte).

**Pour les élèves déjà en possession d'une carte**, pas de démarche à faire. C'est le lycée qui se chargera de rattacher ou revalider la carte à la rentrée.

#### **La carte de transport :**

Il est désormais obligatoire pour les familles de faire leur demande de carte de transport scolaire en **car** ou en **train sur le site [www.fluo.eu/55](http://www.fluo.eu/55)**.

**( il n'y a plus de formulaire papier pour le transport en train à partir de cette rentrée)**



Lycée *Margueritte*

## **Etape 2 : s'inscrire**

**Les élèves de seconde procéderont à leur inscription en ligne à l'aide des codes fournis par le collège sur le site « téléservices » jusqu'au 4 juillet à 18h00.**

Les élèves de première et terminale devront rapporter leur dossier au secrétariat, accompagné des pièces à joindre.

*Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous devez envoyer ces documents à l'adresse suivante, pour le **vendredi 5 juillet 2019***

Lycée Jean-Auguste Margueritte  
**INSCRIPTION**  
13 Place Commandant Galland  
BP 70718  
55107 VERDUN CEDEX

## **Etape 3 : Préparer la Rentrée**

### ↳ **Bourse aux livres :**

**Cette année la bourse aux livres ne concernera que les manuels de terminales**, puisque le lycée passera 4.0 à la rentrée pour les élèves de seconde (manuels numériques) et la réforme pour les classes de seconde et première.

**La date retenue est le : 9 juillet à 14h00 sur le site VAUBAN**

Son fonctionnement est à la fois simple et sûr :

- Les vendeurs sont installés sous le préau. Après accord sur le prix de la transaction, le vendeur et l'acheteur se présentent à l'un des guichets.
- Le vendeur sera payé par un chèque du Foyer des Elèves et l'acheteur règlera avec sa carte Jeun'Est (frais de gestion à prévoir) et complètera si nécessaire avec du liquide ou un chèque.
- Si vous n'êtes pas en possession de votre carte à la date de la bourse, vous laisserez un chèque de caution que vous récupérerez ultérieurement.

**!!! ATTENTION :** Certains vendeurs peu scrupuleux tentent de vendre leurs livres à des prix beaucoup trop élevés ou essaient de se débarrasser d'éditions périmées !

*La liste des livres sera affichée ainsi que les prix ; prenez le temps de les consulter.*

### ↳ **Fournitures Scolaires :**

Il n'y a **pas de liste de « fournitures de bureau »** au lycée. Chaque élève est libre d'utiliser les supports qu'il veut, mais doit disposer du matériel de base d'écriture et de mesure.

Chaque élève doit en revanche avoir :

- **une tenue d'EPS** : 1 paire de chaussures de sport, 1 short et 1 maillot de sport ou 1 survêtement, 1 sac de sport
- **une blouse** en coton pour la chimie

Ces vêtements doivent être marqués au nom de l'élève.

### ↳ **Trousseau pour l'internat :**

- 1 oreiller ou traversin, 1 couette, linge de lit (draps, taies et housses), nécessaire de toilette, chaussons, 2 cadenas.
- Le blanchissage est à la charge de la famille et doit être fait au moins tous les 15 jours.

## **Etape 4 : La Rentrée**

### ↳ **Echelonnement de rentrée – Sites Galland et Vauban :**

Le document « échelonnement de rentrée » précise le déroulement de la rentrée scolaire.

### ↳ **Les bourses :**

Si vous avez fait une demande de bourse pour 2019-2020, vous avez dû recevoir une réponse en juin. Il est important de suivre la procédure indiquée dans le courrier pour que le versement se fasse dans les meilleurs délais. N'hésitez pas à contacter le service social scolaire pour tout changement dans votre situation.

### ↳ **Le fonds social :**

Des aides peuvent être accordées à des familles en situation difficile pour assumer les dépenses de scolarité (pension, demi-pension, fournitures scolaires, vêtements de travail ou de sport, voyages, ...). Un dossier est disponible auprès du gestionnaire, au secrétariat du lycée, à la vie scolaire ou auprès de l'assistante sociale qui présentera le dossier en commission.

### ↳ **Les certificats de scolarité :**

Chaque élève se verra remettre automatiquement un jeu de 3 certificats de scolarité une quinzaine de jours après la rentrée scolaire, par le biais du Professeur Principal.

### ↳ **Les documents « Vie scolaire » :**

Le carnet de liaison, la carte de lycéen (de couleur différente selon le régime), la carte de cantine, le cas échéant, ainsi que tous les autres documents indispensables pour bien vivre le lycée seront distribués dans la première quinzaine de septembre par le Professeur Principal et/ou les CPE.

### ↳ **La Maison des Lycéens :**

La Maison des lycéens (MDL) est un outil au service des lycéens. Elle aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de s'engager dans des projets, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes. Elle se substitue aux foyers socio-éducatifs qui pourraient encore exister.

La Maison des lycéens est une association qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire.

Nous vous encourageons à devenir membre en cotisant à la rentrée scolaire pour une somme modique de 5,00.€.

*Vous souhaitant une bonne rentrée, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.*

*Le Proviseur  
J.P. DUBOIS*